

L'an deux mil vingt le 25 Juin, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à 22 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

**Date de convocation** : 18 Juin 2020.

**Présents** : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille, Mme LEBOEUF Christine, Mr SALMON François, Mr EISENSCHMIDT Florent, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Émeline, Mme RAVENET Célia.

**Excusés** : Mme MAJKA Christelle

**Absents** : Mr SCHUMACHER Jean-Xavier

**Pouvoirs** : Mme MAJKA Christelle à Mr. De PAUL de BARCHIFONTAINE Camille

**Secrétaire de séance** : Mme VALLENET Emeline

### **38-2020 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET, SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Suite à un accroissement temporaire d'activité, un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 3/35<sup>ème</sup> est créé à compter du 26/06/2020 afin de surveiller les enfants durant la pause méridienne et aider au service des repas à la cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à la majorité, la création du poste d'Adjoint Technique afin de palier à l'accroissement temporaire d'activité. Cet Agent sera payé sur la base de l'indice brut : 353 et indice majoré : 329.

Aucun autre sujet n'étant abordé, la séance est levée à 22<sup>h</sup>45.

Le Maire

Les Conseillers